

Libraire indépendant aujourd'hui... et demain ?

Alors que la médiation, le lien social, le savoir et sa transmission sont indispensables et toujours plus valorisés, pourquoi l'activité de libraire indépendant est-elle si fragilisée ? Quel est le parcours d'un futur libraire ? Peut-il s'appuyer sur une filière structurée ? Quels montages financiers dans un contexte économique dégradé ? À l'ère du numérique, quels sont les nouveaux défis pour les libraires ? Pour faire écho à cet état des lieux de la profession, BCL est allé à la rencontre de la nouvelle génération de libraires installés en Bourgogne.

Un métier 2 en 1

Peu d'études se sont penchées sur la sociologie du métier de libraire : il est donc difficile de savoir aujourd'hui qui tente cette aventure audacieuse dans un marché bouleversé par l'avènement du numérique, de ses nouveaux produits, canaux de vente et des rapports sociaux induits.

Acquisition du métier par acculturation, savoir-faire de gestionnaire, service au client comprenant l'entretien du fonds, le conseil et la vente, adhésion à un groupement de librairies : voici les dimensions caractéristiques du métier de libraire d'après Frédérique Leblanc¹, docteur en sociologie au CNRS. La spécificité de ce métier est bien d'allier l'activité commerciale à l'activité culturelle. Le plus souvent localisés dans les centres-villes, les libraires forment un groupe professionnel que l'on peut assimiler aux commerçants de détail. Parmi ces derniers et à l'échelle nationale, les libraires affichent néanmoins le taux de rentabilité moyen (ou bénéfice net) le plus faible de France : 0,3 % du chiffre d'affaires² !

En outre, « d'après les anciens, les conditions d'exercice du métier se sont dégradées : du strict point de vue économique, mais aussi parce que le libraire est en partie disqualifié aux yeux de la population compte tenu du développement d'Internet : chacun pense pouvoir trouver seul la bonne information grâce au Web. Ce constat est aussi palpable chez les médecins ; comme si l'accès à l'information permettait d'être d'égales compétences », explique Wilfrid Séjeau, libraire à Nevers.

Malgré cela, le libraire continue à occuper une place symbolique dans la société, il bénéficie d'un certain prestige social lié à un ensemble de valeurs. Son statut est apparenté à une profession intellectuelle : comme l'était l'instituteur dans le monde rural, le libraire reste un prescripteur, un médiateur en milieu urbain.

La raison qui pousse à emprunter cette voie professionnelle est souvent triple : la formation, le capital culturel propre et la trajectoire personnelle. Espérant plus qu'un métier de service à la rentabilité très faible, la nouvelle génération de libraires rassemble des personnes motivées, engagées, passionnées. Pour la plupart, ces créateurs ou

preneurs n'ont pas suivi de formation initiale directement liée à la librairie, mais réalisent une reconversion. Ils tentent l'aventure d'une seconde carrière professionnelle réfléchie et choisie.

Une structuration législative et économique

La première régulation du marché du livre intervient en 1981 avec le vote de la loi Lang³ sur le prix unique du livre. Celle-ci instaure un prix de vente au public, fixé par l'éditeur et respecté par l'ensemble des détaillants. Elle a permis et permet toujours aux libraires de lutter contre l'arme des grandes surfaces : les politiques de discount. Sans cet outil législatif, l'essentiel du réseau des libraires indépendants aurait sans doute disparu, comme ont disparu les disquaires, qui n'ont pas bénéficié d'une telle loi.

En région, l'accompagnement des professionnels du livre s'est principalement renforcé lors de deux périodes : la première au début des années 1980 avec la naissance des structures régionales pour le livre et leur mission de coopé-

³ Loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre.

ration entre bibliothèques, et la seconde dans le courant des années 2000, avec l'élargissement de leurs missions à l'interprofession et un soutien désormais affirmé à la lecture publique, la vie littéraire, le patrimoine écrit et l'économie du livre.

On comprend alors que la perception même de ces métiers s'est modifiée en profondeur. Leur approche par les angles marchand, technique et structurel s'affirme en même temps qu'elle s'exprime : récemment encore, les métiers du livre étaient perçus comme faisant partie du seul domaine culturel. Désormais, cette « filière », car cela en est bien une, est également considérée du point de vue économique.

La reconnaissance de sa nature hybride par les pouvoirs publics se traduira par une série de mesures prenant pleinement en compte cette condition particulière.

Bertrand Legendre et Corinne Abensour expliquent dans leur étude⁴ que le nombre de créations de librairies est plus élevé sur un territoire déjà maillé et dense (PACA, Aquitaine, Rhône-Alpes, Bretagne) ; un fait avéré qui contredit plusieurs idées reçues. Non, un secteur économique soutenu par les politiques publiques n'est pas forcément un secteur en mauvaise santé : les aides mises en place ne relèvent pas du sauvetage financier mais jouent bien le rôle de leviers incitateurs. Non, un secteur économique dense n'entraîne pas systématiquement une concurrence féroce entre ses acteurs. Ce sont deux clés de compréhension importantes qui confirment la pertinence du soutien à la librairie.

Pour rappel, le suivi et l'accompagnement à la création d'entreprises est institué dès le début du XIX^e siècle par la création des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers. Forts de cette expérience, les pouvoirs publics développent des mesures facilitant l'accès à l'entrepreneuriat : stage de création d'entreprise, exonération de charge, prêt d'honneur, etc. Le Centre national des lettres, créé en 1946, proposera les premières aides directes à la librairie en 1993⁵.

⁴ *Regards sur l'Édition, Tome 1 – Les petits éditeurs. Situations et perspectives*, La Documentation française, Paris, 2007.

⁵ Décret du 19 mars 1993 concernant des avances

Des outils pour les créateurs d'entreprise

Ce socle d'aides généralistes n'est cependant pas suffisant pour répondre aux spécificités de terrain, et les structures régionales pour le livre trouvent ainsi naturellement leur place au côté des chambres consulaires de commerce en proposant des règlements d'intervention précis, adaptés aux activités propres à la librairie. Ces règlements sont ensuite généralement adoptés par les collectivités qui instruisent les dossiers présentés par les potentiels repreneurs ou créateurs de librairie.

C'est ainsi que des aides à l'activité sont déterminées : des aides au rachat ou à l'augmentation du fonds, à l'informatisation de la structure ou bien encore à l'acquisition de mobilier.

Au-delà des aides à la création et à la transmission, il existe tout un panel de mesures adaptées à la librairie, déclinées par secteurs et par territoires. Ainsi faudra-t-il en Bourgogne s'adresser aux services culturel et économique du Conseil régional : culturel pour l'aspect particulier de la profession, et économique pour l'attention à la société privée qui soutient le projet.

Au niveau national, d'autres acteurs aux domaines d'intervention spécifiques viennent s'ajouter à ceux déjà existants en région. L'Adelc, Association pour le développement de la librairie de création, a été créée par des éditeurs de littérature générale soucieux de favoriser la diffusion de la création éditoriale en apportant aux libraires les moyens de se développer et de conserver leur indépendance. L'Adelc apporte conseils, réseaux et financements.

Sur le plan de la formation, l'INFL, l'Institut national de la formation de la librairie, propose aux porteurs de projet différents parcours : alternance, cycles annuels, etc. Cependant, souvent en situation de reconversion professionnelle, ces derniers ont rarement l'envie ou le temps de reprendre un cursus long, et ils choisissent généralement d'effectuer

remboursables à destination des libraires. Cette même année, le Centre national des lettres devient Centre national du livre.

des stages de courte durée en librairie. Au niveau européen, il n'existe pas de cadre spécifique lié à la librairie mais des mesures adressées aux créateurs d'entreprises, en milieu rural par exemple. Malheureusement, ces aides sont peu connues et le montage des dossiers paraît souvent contraignant. Aussi les professionnels y font-ils très rarement appel. Qu'elles émanent des collectivités, en prise directe avec le terrain et les usagers, ou d'un échelon plus lointain, les aides correspondent généralement soit à un apport financier (subventions, prêts, etc.) soit à un accompagnement (expertise, formation, etc.).

Par ailleurs, l'existence de ces aides publiques n'empêche pas, au contraire, la structuration de la filière autour d'initiatives émanant d'acteurs privés de la chaîne du livre. Depuis quelques années, parallèlement au développement de l'économie solidaire, la notion de « mutualisation » a trouvé des formes concrètes. Des regroupements professionnels de natures très différentes ont vu le jour : associations de librairies et par extension fédération d'associations de librairies, groupements d'intérêt économique (GIE), syndicats (patronaux et salariés), etc.

Ces regroupements permettent aux professionnels d'être acteurs militants, de faire valoir des prises de décisions et un positionnement, de lutter contre l'isolement lié à leur profession et de faire entendre leur voix auprès d'acteurs économiques puissants en termes de taille et de volume d'affaires.

Contraintes et perspectives

Les plus grandes difficultés auxquelles font face quotidiennement les libraires concernent leurs relations aux entreprises de diffusion-distribution⁶ qui, pour mémoire, appartiennent en majorité aux grands groupes éditoriaux. Remises insuffisantes, offices (envoi automatique des nouveautés) forcés, possibilités de retours restreintes, coûts de transport élevés, etc. : des problèmes récurrents

⁶ Le diffuseur présente aux libraires la production des éditeurs et organise la vente, tandis que le distributeur gère les stocks de livres, leur acheminement et leur paiement.

¹ *Libraire, un métier*, L'Harmattan, Paris, 1998.

² Étude du Cabinet Xerfi pour le ministère de la Culture et de la Communication et le Syndicat de

et partagés par tous. Ajoutons que cinq distributeurs seulement se partagent environ 80 % du marché français. En cas de litige, ceux-ci peuvent fermer le compte du libraire et ne plus lui envoyer de livres ; un rapport de force inégal qui fragilise la librairie indépendante.

En mai 2011, le Syndicat de la librairie française et l'association Libraires en région ont organisé à Lyon les Rencontres nationales de la librairie. Trois points essentiels et inquiétants se sont dégagés des interventions : la librairie est un secteur économique en crise (les études présentées, cf. note 2, montrent clairement l'érosion de la rentabilité, des chiffres d'affaires, et l'augmentation des charges depuis 2003), la librairie doit impérativement renégocier avec ses fournisseurs pour obtenir des points de remise supplémentaires (40 % de remise minimum), la librairie doit évoluer en intégrant les nouvelles pratiques d'achat : la vente en ligne. Dans ce contexte, le ministre de la Culture et de la Communication a réaffirmé son soutien à la filière et promis des mesures d'accompagnement.

Or voici qu'à peine 6 mois plus tard, le Premier ministre annonce, sans aucune concertation préalable, l'augmentation programmée du taux réduit de TVA sur le livre avec un passage de 5,5 % à 7 % dès le 1^{er} janvier 2012⁷. Les campagnes

de protestation et de sensibilisation des professionnels auprès du gouvernement et du grand public sont restées vaines... La situation était déjà délicate, elle s'en trouve complexifiée. Rappelons que le résultat net moyen d'une librairie s'élève à seulement 0,3 % de son chiffre d'affaires. Une non-modification du prix par les éditeurs lors du passage à 7 % de la TVA réduite sur le livre ramènerait ce résultat à - 0,2 % selon le Syndicat de la librairie française ! L'ensemble des questions que soulève cette situation est précisément décrite par l'ARL PACA dans son analyse *Le livre face à une hausse de la Taxe sur la valeur ajoutée : quels impacts ?*⁸ : « ... comment les éditeurs peuvent-ils modifier l'intégralité du prix des livres aujourd'hui disponibles ? Ce sont près de 700 000 titres dont le prix devrait être modifié ! [...] Qui réalisera l'étiquetage et quels coûts cela représentera-t-il ? Comment modifier le prix des ouvrages déjà physiquement en librairie ? Comment expliquer aux lecteurs que le prix imprimé n'est plus le prix d'achat ? Quels impacts pour les auteurs ? Les éditeurs ? Les libraires ? Les collectivités ? »

S'ils ne sont pas suffisants, il existe néanmoins, au-delà des cadres législatifs qui définissent le marché du livre, des ajustements possibles plus en adéquation avec les réalités du terrain. Par exemple, le passage du seuil des marchés publics de 4 000 à 15 000 euros

en décembre 2011 offre aux mairies, conseils généraux et régionaux un levier important pour orienter les commandes de livres de leurs établissements publics vers les librairies indépendantes.

Autre exemple, un contrat de progrès pour la filière livre, tel que celui mis en place en Limousin et à l'étude en Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Ce type de dispositif permet en effet de faire reconnaître l'existence d'un secteur d'activités à part entière et de structurer son économie par la prise en compte de tous ses aspects : culture, économie, nouvelles technologies, exportation, emploi, formation, etc.

Enfin, comparativement à d'autres pays occidentaux tels que les États-Unis ou l'Italie, la France conserve, avant tout grâce à la loi Lang, un réseau dense et structuré de librairies indépendantes.

En Bourgogne, alors que l'édition est aujourd'hui quasiment en situation de repli, on compte 8 reprises et 4 créations de librairies depuis les cinq dernières années.

Les témoignages aussi enthousiastes que réalistes de la nouvelle génération de libraires bourguignons illustrent clairement le dynamisme et le caractère particulier de cette profession dont l'énergie et la passion sont le moteur. ■

⁸ *Dazibao* 31, octobre 2011. Voir à ce sujet l'article de l'association ALIRE, « L'essentiel sur la TVA 7 % en 12 questions », sur son site Internet : www.alire.asso.fr.

⁷ Le livre a finalement obtenu un délai de trois mois supplémentaires avec un passage à 7 % au 1^{er} avril 2012.

+++ Les aides à la création et reprise de librairie

• Centre national du livre

- Prêts économiques pour la création, le développement ou la reprise
- Subventions pour la création, le développement ou la reprise
- Subvention pour la mise en valeur des fonds
- Subvention à la production de catalogues thématiques
- Subventions à la création et au développement de sites collectifs d'éditeurs et de libraires
- Subvention pour les plateformes innovantes de diffusion et de valorisation de catalogues de livres numériques
Contact : Thierry Auger - 01 49 54 68 79 thierry.auger@centrenationaldulivre.fr

• Conseil régional de Bourgogne

- Aide aux équipements informatiques
- Aide à l'enrichissement ou à l'augmentation du fonds, en particulier à rotation lente, et au rachat de stock
- Aide à l'agrandissement, l'aménagement, la rénovation, l'achat de mobilier ou le déménagement
Contact : Jean-Yves Moy - 03 80 44 33 57 jymoy@cr-bourgogne.fr

• IFCIC

- Garantie financière
Contact : Sébastien Saunier - 01 53 64 55 70 saunier@ifcic.fr

• ADELIC

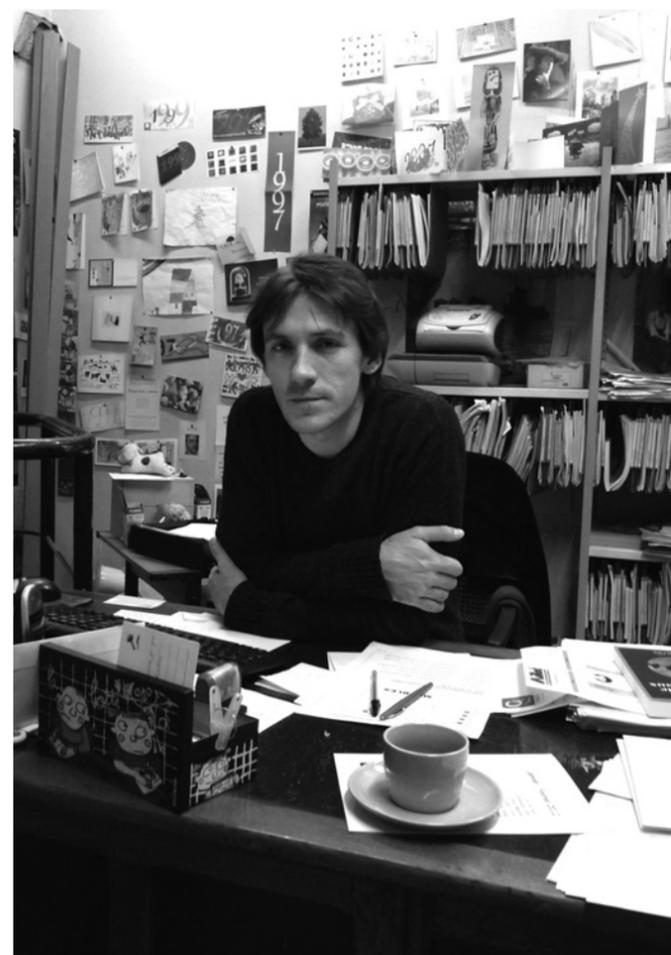
- Projets de création
- Déménagement
- Agrandissement et travaux de rénovation
- Rachat
- Restructuration de fonds de roulement et de fonds propres
Contact : Didier Grevel - 01 45 41 97 90 didier.grevel@adelic.fr

Rencontre avec les nouveaux libraires

Quatre libraires de la région ont eu envie de changer de vie pour devenir acteurs culturels de leur ville. Leur salaire reste malheureusement souvent la variable d'ajustement pour arriver à l'équilibre financier de l'entreprise. Ils ont réalisé leur projet, souvent leur rêve : nous les avons interrogés sur leurs parcours.

■ Librairie Obliques, à Auxerre (89)

Création en 1978 > Reprise en juillet 2011



→ Grégoire Courtois

34 ans, issu du secteur culturel (théâtre)

Son métier « Un intermédiaire entre le texte et les gens. C'est avoir un regard clair au milieu de cette profusion de livres, une vision juste de ce qu'aimerait découvrir le lecteur. À cela s'ajoute bien sûr un aspect commercial. »

Sa librairie « Une utopie... »

Déclat « Ma rencontre avec George Bassan, l'ancienne libraire, et puis j'étais client et je ne voulais pas qu'Obliques ferme. Mais il a fallu trois ans pour que l'idée arrive à maturité. »

Formation Gestion d'entreprise à la Chambre des métiers, deux stages en librairie, la période de transmission, « ... et le terrain, les premiers mois. »

Montage financier Adelic / Centre national du livre / Conseil général / Conseil régional / 70 associés, clients de la librairie / Banque

Appuis La Chambre des métiers, le CRL et la rencontre de libraires dont Wilfrid Séjeau, du Cypres à Nevers.

Difficultés « Convaincre. Il y a un effet domino : dès que l'un d'entre eux s'engage, les autres partenaires financiers suivent. Et puis la période d'incertitude quand on quitte son travail et qu'on n'est pas encore sûr que son projet voie le jour. »

Vente sur Internet « On l'a envisagée mais cela reviendrait trop cher, cela prendrait trop de temps de gérer les envois de livres, et puis nous n'avons pas la force de frappe nécessaire face à Amazon. »

Livre numérique « On se lance bientôt, avec Immateriel.fr. Ce sont surtout les personnes âgées qui m'en font la demande, pour le confort de lecture car ils peuvent grossir le texte. »

→ 68, rue Joubert - 03 86 51 39 29 - www.librairie-obliques.fr

- 100 m² de surface de vente
- 18 000 références en magasin
- 2 employés + 1 apprenti
- 700 000 € de chiffre d'affaires dont 300 000 € en boutique et 400 000 € en appels d'offre
- 1-2 animations/mois en librairie (auteurs)
- + tables en extérieur (salons, conférences, spectacles, exposition, etc.)
- Site Internet, envoi de courriels et distribution de programmes papier

■ Librairie Le Cyprès, à Nevers (58)

Création en 1995 > Reprise en avril 2008



→ Wilfrid Séjeau

33 ans, issu du journalisme et de la politique

- 150 m² de surface de vente
- 20 000 références en magasin
- 3 employés + 1 apprenti
- 425 000 € de chiffre d'affaires
- 2 animations/mois en librairie (auteurs, concerts, etc.)
- + des expositions
- Page Web et envoi de courriels

Son métier « C'est un peu ce qu'au XVIII^e siècle on appelait l'honnête homme ! Un homme cultivé, curieux et militant qui a une vue d'ensemble de la production écrite. Un médiateur ouvert et tolérant qui accompagne le lecteur vers des textes. »

Sa librairie « Ce n'est pas un endroit où on doit se sentir écrasé par tout ce savoir, c'est un lieu où on doit être bien, c'est un espace de plaisir. Ça doit être un lieu exceptionnel, un lieu multiculturel, une sortie à part entière. Et puis la librairie, c'est le lieu de la *sérendipité*, le lieu où l'on trouve ce qu'on ne cherche pas. »

Déclic « Une envie de changer de vie. Je savais que la librairie était en vente, j'étais client, et je ne pouvais pas imaginer que le Cyprès n'existe plus à Nevers. C'était un lieu qui faisait partie du patrimoine de la ville et un beau matin, je me suis dit, je vais racheter le Cyprès. C'était un peu fou et inconscient. »

Formation Trois stages en librairie, la formation « Agir et créer » de la Boutique de gestion, la période de transmission et le soutien des employés.

Montage financier Adalc / Centre national du livre / Conseil régional / 26 associés, amis et clients / Apport personnel / Banque

Appuis DRAC, Conseil régional (service Économie), CRL, le comptable de la librairie, une avocate, le groupement de libraires Initiales.

Difficultés « Le chevauchement et la multiplicité de partenaires financiers dont les accords dépendent les uns des autres. »

Vente sur Internet « Une librairie doit faire ce qu'elle sait faire, là où elle est bonne et où elle apporte quelque chose en plus. Comment concurrencer Amazon, la Fnac et Google ? Notre force, ce sont nos lieux physiques et notre rôle social : la chaleur humaine. Mon point de vue c'est qu'il faut miser là-dessus, c'est une orientation stratégique. La vente en ligne sur des domaines spécialisés ça se comprend. Il faut faire passer le message qu'à chaque fois qu'on achète en ligne, on tue le commerce de proximité. »

Livre numérique « Cela peut paraître bizarre pour un jeune libraire, mais vendre des fichiers ne m'intéresse pas du tout. »

→ 17, rue du Pont Cizeau - 03 86 57 53 36 - www.initiales.org

■ Librairie Rhizômes, à Givry (71)

Création en juin 2011



→ Pascal Chevalier

48 ans, issu du secteur de l'image de synthèse

- 55 m² de surface de vente
- 6 000 références en magasin
- Pas d'employé
- 70 000 € de chiffre d'affaires sur 6 mois d'exploitation
- 2-3 animations/mois en librairie (auteurs, associations) + tables en extérieur (spectacles, expositions, etc.)
- Site Internet en construction, une page facebook et des tracts

Son métier « Libraire à plein temps : je note des commandes au café du village, sur le chemin, certaines sont passées via facebook ! »

Sa librairie « Un commerce de proximité de plaisir : cela coïncide avec un besoin de diffuser de l'information tout en bénéficiant d'un rapport aux gens différent. Comme le prix du livre est unique, la relation au client n'est pas influencée par le prix et on peut parler du fond : des livres. »

Déclic « J'avais besoin de me créer une zone d'autonomie temporaire, j'étais à la recherche d'un autre monde professionnel, indépendant et sans pression. »

Formation Son expérience de créateur d'entreprise et la formation sur le logiciel de gestion de la librairie qui était très poussée : « presque une formation métier. »

Montage financier Investissement financier personnel.

Appuis Le CRL et la rencontre de libraires dont Jean-Marc Brunier du Cadran lunaire à Mâcon.

Difficultés « La question des possibilités de retour est problématique et puis certains distributeurs conditionnent le montant de la remise à l'acceptation de leurs offices ! »

Vente sur Internet « Je me suis intéressé à 1001libraires.com, mais le principe me gêne car on paye pour qu'au final le client s'éloigne de la librairie, je préfère un échange plus direct avec les gens. »

Livre numérique « Pourquoi pas, mais pour l'instant je n'ai pas vraiment de clientèle pour cela. »

→ 13, boulevard de Verdun - 09 54 10 76 89
www.librairie-rhizomes.fr

■ Librairie L'Écritoire, à Semur-en-Auxois (21)

Création en 1974 > Reprise en novembre 2010



Cécile Rémy

→ Maëlig Hamard
→ Cécile Rémy

32 ans, issues du secteur culturel

- 70 m² de surface de vente dont une partie pour la papeterie et des petits objets insolites
- 5 000 références en magasin
- Pas d'employé
- 180 000 € de chiffre d'affaires
- 1 animation/mois en moyenne à la librairie (auteurs, comités de lecture, cafés-débats) + partenariats (festival BD par exemple) + tables en extérieur (salons)
- Pas de site Internet mais une page facebook, des tracts et envoi de courriels

Leur métier « C'est avant conseiller et faire découvrir : le client rentre, il n'a pas d'idée, il ressort, il est très content ! Pour l'instant, il est néanmoins un peu frustrant de constater que les clients ne nous demandent pas souvent conseil malgré notre bonne volonté : nous nous sentons plus vendeuses que libraires. Mais c'est le début, il nous faut le temps de bien connaître notre clientèle. »

Leur librairie « C'est beaucoup d'énergie ! Il faut vraiment se battre tout le temps pour que ça existe. Mais heureusement nous sommes très soutenues par les habitants de la ville. »

Déclic « Nous l'avons fait car nous étions à un carrefour de nos vies et aussi un peu naïves ! C'était aussi pour faire vivre L'Écritoire, parce que nous sommes originaires de Semur et que nous y avons un réseau de connaissances. Et puis nous voulions créer un véritable espace culturel et familial dans cette ville. »

Formation Des stages et la période de transmission.

Montage financier Conseil régional / Nacre / APH 21 / Banque

Appuis La boutique de gestion, le CRL et le groupement de libraires Initiales.

Difficultés « Résister aux représentants, et puis c'est un métier chronophage. »

Vente sur Internet « Nous nous sommes renseignées du côté de 1001libraires.com, mais c'est trop cher. »

Livre numérique « L'envie n'est pas vraiment là. Un jour peut-être... »

→ 30, place Notre-Dame - 03 80 97 05 09

Bibliothèque et reproduction des œuvres : des exceptions au droit d'auteur ?

Exception au droit d'auteur au profit des bibliothèques, musées ou services d'archives, la loi DADVSI du 1^{er} août 2006 a inséré plusieurs nouvelles exceptions dans la liste de l'article L 122-5 du Code de la propriété intellectuelle. L'une d'elles, codifiée à l'article L 122-5, 8^o dudit code, intéresse plus particulièrement les bibliothèques. Ce texte prévoit que l'auteur ne peut interdire la reproduction d'une œuvre, effectuée à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place par des bibliothèques accessibles au public, par des musées ou par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial.

Ainsi, à condition de ne pas poursuivre un but mercantile ou intéressé, les différents établissements visés dans le texte ont la possibilité de copier des œuvres dont ils sont légitimement propriétaires sans autorisation préalable des ayants-droit. Néanmoins, comme pour toute exception, la portée de ce texte doit être interprétée strictement. Il convient donc que les bénéficiaires de cette exception au droit d'auteur aient bien présent à l'esprit qu'ils ne peuvent user de cette faculté que dans le but d'assurer la conservation de l'œuvre concernée ou de préserver les conditions de sa consultation.

Franck Benalloul,
avocat à Marseille, pour l'ArL Paca, 2010 ■

Puis-je librement exposer des œuvres dans le cadre d'une exposition gratuite ?

L'exposition d'œuvres entre dans le monopole de l'auteur au titre de son droit de représentation. En conséquence, quand bien même il n'y a aucun profit, aucune démarche commerciale, toute exposition implique l'autorisation préalable de l'auteur. Signalons toutefois l'exception créée à l'article L 122-5 par la loi DADVSI de 2006 qui permet sous différentes conditions et notamment l'exigence d'une rémunération négociée sur une base forfaitaire « de reproduire ou représenter des extraits d'œuvres à des fins d'illustration dans le cadre de l'enseignement ou de la recherche. Pour être valides, les autorisations à demander doivent être écrites, précises quant à leur objet et, sauf l'exception citée ci-dessus, acquises moyennant une rémunération proportionnelle. »

Franck Benalloul,
avocat à Marseille, pour l'ArL Paca, 2010 ■

Rémunération des auteurs : ce qui change en 2012

Certaines décisions ont été adoptées par le Parlement en fin d'année et doivent être appliquées dès le 1^{er} janvier 2012 par les auteurs et diffuseurs amenés à établir des notes de droits d'auteur.

• **Modification de la base de calcul de la CSG et de la CRDS :** L'abattement à titre professionnel, qui était jusqu'à maintenant de 3 %, passe à 1,75 %.

Les cotisations CSG et CRDS sur les notes de droits d'auteur, calculées sur une base de 97 % du brut, doivent maintenant être calculées sur une base de 98,25 % du brut (loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, art. 17). La règle selon laquelle l'abattement ci-dessus mentionné ne s'applique que dans la limite de 4 fois le plafond de sécurité sociale reste en vigueur.

• **La TVA sur les droits d'auteur** appliquée à compter du 1^{er} janvier doit être calculée sur la base du taux réduit porté à 7 %. Ceux qui pratiquent une retenue à la source de la TVA sur leurs notes de droits d'auteur doivent donc prendre en compte les chiffres suivants : taux de TVA de 7 %, se décomposant en retenues de TVA à la source de 6,2 % et droit à déduction forfaitaire de 0,8 %.

• **À partir du 1^{er} juillet 2012 : mise en place de la formation professionnelle continue des artistes auteurs** financée par les auteurs (0,35 %), les diffuseurs (0,1 %) et les contributions volontaires des sociétés d'auteurs (loi de finances rectificatives pour 2011). ■